

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIZIER
CANTON D'EURVILLE-BIENVILLE
COMMUNE DE CUREL
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2021

Convocation adressée le 04/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le 10 Novembre, à 18 Heures 30 minutes, le Conseil Municipal de CUREL s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David COLIN, Maire de CUREL.

Présents: Mr David COLIN, Mme Angélique HUGUIN, Mme Sylvie COLIN, Mme Elisabeth SIRI, Mr Luc COLIN, Mme Nicole KRILL, Mr Sylvain BECART, Mme Anaïs JOLY

Absents excusé(s) : Mr Benjamin GREFF

Mr Benjamin GREFF a donné procuration à Mme Anaïs JOLY

Secrétaire de séance : Mme Angélique HUGUIN

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du rapport de la CLECT
- Convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne
- Recensement de la population année 2022 : Désignation de l'agent coordonnateur et de l'agent recenseur
- Heures Complémentaires d'Agent d'Animation
- Créances éteintes année 2021
- Décision modificative budgétaire N° 1
- Décision modificative budgétaire N° 2
- Colis de Noël année 2021
- Informations et questions diverses

ADOPTION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la séance du 28 Juillet 2021 est adopté par le Conseil Municipal.

DEL 26/2021 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Le 15 septembre 2021, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réunie en vue d'adopter son rapport portant sur le mode de calcul du transfert de charges inhérent à la compétence eaux pluviales urbaines, exercée par l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020.

Chaque conseil municipal des communes membres est désormais appelé à se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois, conformément au IV de l'article 1609 nonies c du Code général des impôts.

Ledit rapport sera réputé approuver si la majorité qualifiée des 2/3 des Conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou l'inverse, l'adoptent.

La Communauté d'Agglomération se prononcera ensuite, par délibération, sur les montants d'attribution de compensation de chaque commune pour l'année 2021, tenant compte de ce transfert de charges.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte le rapport de la CLECT du 15 septembre 2021.

DEL 27/2021 CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-MARNE

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'accompagnement individualisé en matière de gestion des ressources humaines avec le CDG 52 et autorise le maire à signer la convention.

DEL 28/2021 RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2022 : désignation de l'agent coordonnateur et de l'agent recenseur

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2022 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération ou les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner et nommer Madame HUGUENIN Aurélie, comme coordonnateur et agent recenseur de l'enquête de recensement.
- De fixer la rémunération à un montant forfaitaire de 778 Euros.

DEL 29/2021 HEURES COMPLEMENTAIRES AGENT D'ANIMATION

Par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0. ABSTENTION, le Conseil Municipal décide de payer 48 heures complémentaires à Madame FIDRICK Emilie concernant des heures effectuées en application du protocole sanitaire pour la désinfection de la cantine.

DEL 30/2021 CREANCES ETEINTES ANNEE 2021

Suite à des mesures d'effacement de dettes par décision de Justice, la trésorerie de Saint-Dizier demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour approuver les créances éteintes.

Ces créances éteintes s'élèvent à 2 224.50 euros et correspondent à des recettes liées à la redevance des ordures ménagères, assainissement, affouages, frais de garderie et cantine.

Après en avoir délibéré, par 5 voix POUR, 3 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal approuve les créances éteintes par décision de justice pour la somme de 2 224.50 euros.

DEL 31/2021 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Suite aux créances éteintes pour l'année 2021, le Conseil Municipal décide de faire un virement de crédit :

Section de fonctionnement

Au compte 61521 Entretien et réparation de terrains.....	–
2 224.50 €	
Au compte 6542 Créances éteintes.....	+
2 224.50 €	

DEL 32/2021 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2

Afin de réaliser les écritures patrimoniales d'ordre budgétaire, le Conseil Municipal décide de faire un virement de crédit :

Section d'investissement

Au chapitre 041-2128 Dépenses d'investissement.....	6 957.06 €
Au chapitre 041-2315 Recettes d'investissement.....	6 957.06 €

DEL 33/2021 COLIS DE NOEL ANNEE 2021

Par 8 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide d'offrir aux personnes âgées de 65 ans et plus, un colis de Noël d'une valeur de 40 euros. La distribution aura lieu le samedi 18 décembre 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe des dates des prochaines élections :
 - Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
 - Législatives : 12 et 19 juin 2022

- Monsieur le Maire informe que la demande de subvention DETR pour l'aménagement de l'aire de jeux a été refusée pour le motif que le terrain est inondable.

- Monsieur le Maire informe que les inscriptions aux affouages pour l'année 2022 ont eu lieu. Le nombre d'inscrits est de 5.

- Monsieur le Maire informe qu'une présentation du dispositif « trame verte et bleu » pourrait être présenté au prochain conseil municipal par la LPO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.